



Conseil de communauté du 02 février 2026

Ordre du jour

Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

Le conseil de communauté est appelé à se réunir, le lundi 02 février 2026, à 18 h 30 à l'Espace Agora à Saint-Ismier. La séance sera organisée en présentiel avec public lequel pourra également assister à la séance en direct depuis la chaîne Youtube du Grésivaudan.

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de séance du conseil du 15 décembre 2025

Points soumis à délibérations

FINANCES :

1. Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) – Taux 2026
2. Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) – Taux 2026
3. Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) – Taux 2026
4. Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) – Taux 2026
5. Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Taux 2026
6. Plan Pluriannuel d'Investissement (hors budgets liés à l'eau et à l'assainissement), Autorisations de Programme et d'Engagement / Crédits de paiements -- Ajustement – **cf. document dématérialisé**
7. Budgets primitifs 2026 – **cf. 4 documents dématérialisés**
8. Dotation de solidarité communautaire – Fixation des montants 2026
9. Reversement, par la communauté de communes à ses communes membres, de la fraction de taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance (TEITLD) 2024 perçue en 2025

QUESTIONS DIVERSES :